



SEANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2011

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 mars 2011.
2. Urbanisme :
 - toiture et photovoltaïque de l'école maternelle.
 - avenant maîtrise d'oeuvre église
 - avenant correspondant au nivellement de la charpente
 - aménagement zone IAU
 - panneaux jumelages
 - devis aire de jeux
3. Finances :
 - budget prévisionnel 2011
 - indemnité de fonction
4. Remplacement secrétaire de mairie – création poste de rédacteur.
5. Charges locatives 2011.
6. Divers.

Secrétaires de séance : BRUGGER Jean-Paul et Catherine SCHOTT

**Membres présents : SCHULTZ Denis (Maire) – BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire).
MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît – GEORGER Fabienne – WEIBEL Maurice – SCHROETTER Martin – EUDELIN Marie-Jo – SCHOTT Catherine – MEYER Laurent – SCHNEIDER Pierre.**

Membres excusés : Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire) donne procuration à Jean-Luc GOERGER, Anny RIEGEL donne procuration à Jean-Paul BRUGGER.

Absente : Nathalie SIEGLER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2011

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme

- **Toiture et photovoltaïque de l'école maternelle.**

Pour la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble des travaux, l'offre de TECSOL s'élève à 3 990 € HT.

Le devis estimatif des panneaux photovoltaïques est de 59 280 € HT ; le devis estimatif pour la rénovation de la toiture avec un écran de sous-toiture est de 17 320 € HT.

Le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention du Conseil Général pour la toiture, ainsi qu'à la Région Alsace pour les panneaux photovoltaïques. Les conseillers majoritairement estiment qu'il n'est pas nécessaire de faire un diagnostic de la solidité de la charpente.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit ainsi :

Partie en couverture traditionnelle :

Coûts :

Travaux	17 320 € HT
Maîtrise d'oeuvre	<u>1 160 € HT</u>
Total	18 480 € HT

Financement :

Conseil Général 67	6 098,40 € HT
Commune de SAND	<u>12 381,60 € HT</u>
Total	18 480 € HT

Partie en installation photovoltaïque :

Coûts :

Travaux	59 280 € HT
Raccordement au réseau	2 000 € HT
Maîtrise d'oeuvre	<u>2 830 € HT</u>
Total	64 110 € HT

Financement :

Région Alsace	11 380 € HT
Commune de SAND	<u>52 730 € HT</u>
Total	64 110 € HT

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- autorise le Maire à demander les subventions à la Région et au Département
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et à lancer les consultations
- adopte le plan de financement
- autorise le Maire à consulter pour un prêt à taux réduit pour les panneaux photovoltaïques.

➤ Avenant maîtrise d'oeuvre église.

Le Maire explique au Conseil qu'il a rencontré l'architecte ; les honoraires ne sont pas liés uniquement qu'aux montants des travaux, mais également à leurs complexités. C'est pourquoi le Maire propose au Conseil d'adopter l'avenant de 1353 € HT au marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Catherine SCHOTT quitte la salle du Conseil pour la délibération.

Vote : pour 10 voix, contre 1 voix, abstention 1 voix.

➤ **Avenant correspondant au nivellement de la charpente.**

Le Maire explique également aux Conseillers qu'un virement à l'entreprise Biltz a été rejeté ; il convient d'adopter un avenant de **4259,82 € HT** correspondant au nivellement de la charpente.

Vote : l'avenant n°3 est adopté par 12 voix pour et 1 voix contre.

➤ **Aménagement de la zone IAU.**

Le Maire revient sur la réunion d'information du mardi 19 avril avec des représentants du SDAU et M. Carl. Au cours de cette réunion, les Conseillers ont découvert deux possibilités pour aménager la future zone IAU : l'AFU et la ZAC. Une commission spécifique travaillera sur l'orientation à prendre. Le SDAU a remis au Maire un projet de délibération qui peut protéger la Commune contre des initiatives non souhaitées dans cette zone. L'adjoint Jean-Paul Brugger remet aux Conseillers des documents sur les AFU et les ZAC.

➤ **Panneaux jumelage.**

L'adjoint Jean-Paul Brugger présente aux Conseillers une maquette des panneaux de jumelage proposée par M. Presta de la société ADVISUEL. Le prix unitaire d'un panneau complet est de 454,60 € HT pour un devis de 4 panneaux. Le Conseil adopte la maquette et décide de l'achat de 2 panneaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Devis aire de jeux.**

Les adultes qui encadrent le conseil municipal des enfants ont examiné quatre devis :

-Société EPSL : 1er devis pour 52 668,00 HT ; 2 ème devis pour 36 095,30 € HT

-Société SADT : 46 318,37 € HT

-Société KOMPAN : 39 987,40 € HT

Prenant en compte à la fois l'intérêt ludique et le meilleur rapport qualité – prix, les adultes du CME proposent au Conseil d'adopter le devis de la Société SADT pour un montant HT de 46 318,37 €.

Vote : avec 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil adopte le devis SADT et autorise le Maire à demander la subvention de 50 % du hors taxe à la Communauté de Communes.

➤ **Antenne SFR.**

La société SFR a proposé de déplacer son projet d'antenne vers la voie ferrée pour l'éloigner des habitations et pour en diminuer l'impact sur l'environnement. Le déplacement du projet nécessite l'instruction d'une nouvelle déclaration préalable, déclaration qui ne sera plus conforme aux dispositions du PLU. Le Maire propose de laisser le projet à sa place initiale.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Finances

➤ Vote du taux des 4 Taxes.

Le Maire propose au Conseil une augmentation de 3 % des taxes. Une discussion s'engage sur l'opportunité de cette augmentation ; l'Adjoint Jean-Paul Brugger estime qu'il aurait fallu tenir compte du transfert de la compétence voirie à la Communauté.

Le Maire rappelle les projets d'investissement décidés par la Commune et la nécessité de ne pas augmenter l'endettement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différentes taxes ainsi que l'augmentation de 3 % suivant le tableau ci-après :

	Taux 2011
Taxe d'Habitation	14,45%
Taxe sur le Foncier Bâti	8,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,10%
Contribution Foncière sur les entreprises	14,05%

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Budget prévisionnel 2011.

Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions pour le budget prévisionnel 2011.

Fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 589 473 €

Investissement.

Dépenses.

Déficit reporté	166 858,73 €
Dépenses	377 173 €
Total dépenses	544 031,73 €

Recettes.

Total recettes	544 031,73 €
-----------------------	---------------------

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Indemnités de fonction.

Le Maire retire le point de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour N°4.

Objet : Remplacement de la Secrétaire de Mairie : création d'un poste de rédacteur.

Pour remplacer Mme Marie Bourdette pendant son congé de maternité, le Maire propose au Conseil la création d'un poste de rédacteur à partir du 2 mai 2011 et l'embauche de Mlle Vanessa Weibel.

Vote : à l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve la création du poste de rédacteur à partir du 2 mai 2011.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Charges locatives 2011

Le Maire propose au Conseil le report de ce point.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Divers

- Demande de subvention de l'école maternelle pour 2 voyages :
- sortie au musée Oberlin à Waldersbach : une participation de 50 €
- sortie à la médiathèque de Benfeld : une prise en charge de 78 €

Vote : à l'unanimité des membres présents, le Conseil accorde une subvention de 128 € à l'Ecole Maternelle pour les deux sorties

- Maurice Weibel** évoque le problème des épaves de voitures déposées sur les trottoirs, notamment dans la rue de Matzenheim.
- Fabienne Goerger demande si le vol des plantations est couvert par l'assurance.